

(2) Réponse du Ministre des Postes à ce sujet.

(3) Copie d'une résolution du Conseil, en date du 2 septembre dernier, constituant cette commission.

Après discussion, il est

Sur la proposition de M. l'échevin Larivière,

Résolu: De recommander au Conseil que le Greffier de la Cité soit prié de demander au ministre des Postes de fixer à un centin par lettre simple d'une once le taux de l'affranchissement des lettres dans toutes les municipalités ou parties de municipalités faisant, par suite de l'annexion, partie de la Cité de Montréal et de joindre à cette demande une copie du plan préparé par l'Inspecteur de la Cité et indiquant les limites actuelles de la dite Cité.

Ajournement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée mensuelle ajournée du 17 octobre.

Son Honneur le Maire, l'Honorable J.-J.-E. Guerin, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Leclair, O'Connell, Ward, Robinson, Carter, Lamoureux, Prud'homme, Dandurand, Boyd, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, Marcil, Judge, Bastien, Emard, Larivière, Lussier, Deguire, Drummond, et MM. les Commissaires Ainey, Dupuis, Lachapelle et Wanklyn.

MOTIONS.

1.—Sur proposition de M. l'échevin EMARD, appuyé par M. l'échevin MONAHAN, il est

Résolu: Considérant que la population de Montréal est aux trois-quarts de religion catholique, le Conseil désire en leur nom protester de la manière la plus solennelle contre les blasphèmes et les insultes du Maire de Rome, au sujet de la divinité de Notre-Seigneur, et contre la personne et la dignité de Notre Saint-Père le Pape.

2.—Sur proposition de M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin MAYRAND, il est

Résolu: Que les questions suivantes soient référées à la Commission spéciale de Législation pour étude et rapport:

10. Abolition de la qualification foncière pour les charges de maire et d'échevin;

20. Défense de faire de la cabale durant les trente jours précédant le jour de l'élection municipale et d'organiser en même temps des comités électoraux, la Ville ayant alors seule le droit d'ouvrir un comité pour information des électeurs et leur adresser des cartes indiquant l'adresse des bureaux de votation;

30. (a) Ou laisser aux quartiers les limites actuelles;

(b) Ou diviser la Cité en rayons comprenant plusieurs quartiers;

(c) Ou faire disparaître les quartiers et élire les échevins pour toute la Ville de Montréal;

(d) Ou demander à la Législature le pouvoir de diviser en deux quartiers tout quartier dès qu'il sera composé de plus de 6,000 électeurs;

40. L'ouverture du Boulevard St-Joseph;

50. L'ouverture de la rue Drolet;

60. L'ouverture de la rue Beaubien;

70. L'ouverture de la rue Villeneuve;

80. Le droit de vote donné aux femmes propriétaires;

90. Non déqualification de ceux qui n'auront pas payé leurs taxes.

3.—Sur proposition de M. l'échevin TETREAU, appuyé par M. l'échevin MAYRAND, il est

Résolu: De référer à la Commission Spéciale de Législation pour étude et rapport immédiats la question de l'opportunité de nommer une commission dite "Commis-

(2). Reply of the Postmaster General in this connection,

(3). Copy of a resolution of Council, dated the 2nd of September last, appointing this Committee.

After discussion, it was

On motion of Ald. Larivière,

Resolved: To recommend to Council that the City clerk be requested to ask the Postmaster General to fix at one cent per single letter of one ounce the rate of postage on letters in all the municipalities or parts of municipalities forming part, since their annexation, of the City of Montreal, and to annex to said petition a copy of the plan prepared by the City surveyor and showing the present limits of the said City.

Adjourned.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of monthly meeting held the 17th October.

His Worship the Mayor, Hon. J. J. E. Guerin, in the chair.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, N. Lapointe, Leclair, O'Connell, Ward, Robinson, Carter, Lamoureux, Prud'homme, Dandurand, Boyd, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, Marcil, Judge, Bastien, Emard, Larivière, Lussier, Deguire, Drummond and Messrs. Ainey, Dupuis, Lachapelle and Wanklyn, Commissioners.

MOTIONS.

1.—On motion of Ald. EMARD, seconded by Ald. MONAHAN, it was

Resolved: Considering that three quarters of the citizens of Montreal belong to the Catholic religion, the Council desires to protest, on their behalf, in the most solemn manner against the blasphemies and insults of the Mayor of Rome with regard to the divinity of Our Lord and against the person and dignity of Our Holy Father, the Pope.

2.—On motion of Ald. TETREAU, seconded by Alderman MAYRAND, it was

Resolved: That the following questions be referred to the Special Committee on Legislation for examination and report:

10. Abolition of property qualification for the offices of Mayor and Aldermen;

20. Prohibition to make any canvassing during the 30 days preceding the day of the municipal election and to organize at the same time any electoral committees, the City having then alone the right to open a committee for the information of the electors and to send them cards indicating the places where the polls are located;

30. (a) Leave the limits of the wards as they are now;

(b) Or divide the City into districts comprising several wards;

(c) Or do away with the wards and have the Aldermen elected by the City at large;

(d) Or apply to the Legislature for power to divide into two wards any ward as soon as the same shall comprise over 6,000 voters;

40. Opening of St. Joseph Boulevard;

50. Opening of Drolet street;

60. Opening of Beaubien street;

70. Opening of Villeneuve street;

80. Right to vote granted to women being real estate owners;

90. Non disqualification of those who have not paid their taxes.

3.—On motion of Ald. TETREAU, seconded by Ald. MAYRAND, it was

Resolved: To refer to the Special Committee on Legislation, for immediate examination and report, the questions of the advisability of appointing a Committee to be